

MASTERCLASS

Livret d'accueil des apprenants



CONTACTS :

ADRESSE

Les-Tilleuls.coop

82 rue Winston Churchill

Bâtiment Triptic

59160 Lomme

FRANCE

TEL

03 66 72 43 94

EMAIL

masterclass@les-tilleuls.coop

SITE WEB

<https://les-tilleuls.coop/masterclass>



SOMMAIRE

Présentation	3
Les-Tilleuls.coop en quelques mots	4
Nos formateurs	6
Notre organigramme	9
Vie pratique du stagiaire	10
Où se loger ?	10
Où se restaurer ?	11
Moyens d'accès	13
Règles de sécurité	14
Règlement intérieur	15



PRÉSENTATION

Fondée en 2011, Les-Tilleuls.coop est une ESN spécialiste de l'e-commerce, des technologies du web et de l'open source.

Au-delà de son expertise technique, Les-Tilleuls.coop c'est aussi depuis sa fondation une **Scop** (Société Coopérative et Participative) détenue à 100% par ses salarié·e·s. Sa gouvernance est **démocratique** (1 personne = 1 voix), **transparente** et chaque recrue est vouée à devenir coopérateur·trice.

En addition de nos services de développement web, expertise et conseil, nous avons créé des parcours de formations de tous niveaux permettant de répondre aux attentes et exigences du web de demain.

Nos programmes sont conçus par des experts, mainteneurs, auteurs et conférenciers des technologies enseignées. Développement front-end, back-end, APIs, DevOps ou conteneurisation... Afin de vous aider dans vos objectifs de progression, nous concevons des plans de formations adaptés à vos exigences.

Chaque année, nous formons des centaines de collaborateurs, en France comme à l'étranger. Que ce soit en inter ou en intra, à distance ou sur place, pour des groupes pré-constitués ou des travailleurs indépendants : nous vous accompagnons au mieux dans votre montée en compétences.

Nos thématiques de formation

→ API

Apprenez les concepts et les enjeux techniques des API. Découvrez comment créer et déployer une API sécurisée en suivant les bonnes pratiques et standards du web.

→ BACK-END

Comprenez les mécanismes et fondements et frameworks PHP modernes, associez théorie et pratique afin de maîtriser le développement d'applications web optimisées.



→ FRONT-END

Renforcez vos connaissances sur les librairies et frameworks front-end de pointe, vous permettant de produire des applications modulaires, robustes et efficaces.

→ INDUS/DEVOPS

Améliorez la productivité de votre équipe, garantisiez la qualité et la fluidité de vos projets en appréhendant les outils constituant l'usine logicielle.

LES-TILLEULS.COOP EN QUELQUES MOTS

→ Une large gamme de services

Les-Tilleuls.coop est une ESN sous forme de Scop fondée à Lille mais basée également à Paris, Nantes et Lyon. Nous accompagnons depuis 10 ans notre clientèle dans la réalisation de solutions basées sur des logiciels libres à travers une large gamme de services : direction technique, conseil, développement, formation, direction de projet, architecture logicielle, hébergement.

→ Démocratie et autogestion

En tant que Société coopérative, Les-Tilleuls.coop est basée sur un projet social construit sur des valeurs fortes. Celui-ci vise à remettre l'humain au coeur de l'entreprise autour de 5 grands principes : l'autogestion, l'équité sociale, l'ESS, le partage des connaissances, la lutte contre les discriminations et les exclusions.

→ Une expertise reconnue

Mainteneurs et contributeurs à Symfony et d'une centaine d'autres projets open source (Mercure.rocks, Vulcain.rocks, React ESI, ESQ...), nous sommes aussi les créateurs du framework API Platform : une solution permettant de créer en quelques minutes des API web modernes, complètes et puissantes tout en permettant une liberté totale en termes de définition et de personnalisation.



→ Un accompagnement sur la durée

L'ouverture et le partage des connaissances sont des valeurs fortes au sein de notre entreprise. Nos programmes de formation sont évolutifs selon vos besoins. Vous bénéficierez d'un suivi personnalisé tout le long de votre formation, et même après.

→ Formateurs, mais pas que !

Nos formations sont tenues et élaborées par des expert-e-s des technologies enseignées, auteurs, conférenciers et contributeurs aux logiciels libres.

CHIFFRES CLÉS

10
ANS

DE RECONNAISSANCE
INTERNATIONALE

Plus de
60

COLLABORATEURS
EN FRANCE
ET DANS LE MONDE

1

CO-GÉRANCE
MIXTE



NOS FORMATEURS



Marion AGÉ

Marion est co-gérante et directrice technique chez Les-Tilleuls.coop. Experte en développement e-commerce, Symfony/API Platform et Vue.js, elle aime travailler à apporter une architecture et des solutions à des besoins métiers complexes en accompagnant les équipes dans leur quotidien.



Mathias ARLAUD

Aficionado de l'Open Source, Mathias contribue principalement à Symfony ou API Platform et est l'auteur de quelques bibliothèques qui y sont liées. Même s'il ne porte pas une énorme barbe de développeur, il aime travailler avec Emacs, VI et Bash.



Quentin BARLOY

Quentin est développeur PHP chez Les-Tilleuls.coop. Spécialiste Symfony, il maîtrise également des technologies telles qu'Elasticsearch ou Kubernetes.



Antoine BLUCHET

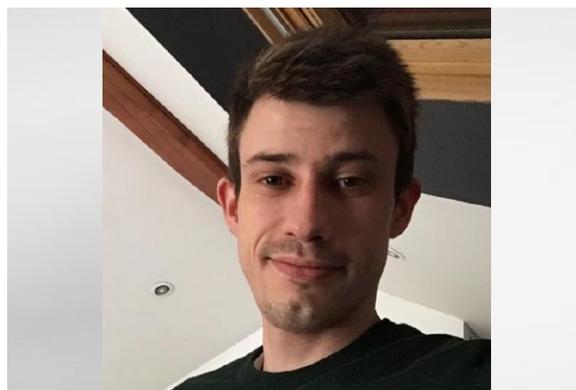
Expert Full-Stack, Antoine contribue à des logiciels Open Source depuis bientôt 10 ans, dont Symfony et API Platform. Auteur et mainteneur de modules JavaScript, il maîtrise également Node.js et de nombreux frameworks (Nest, Angular, React). Il est aussi formateur, blogueur et conférencier.





Vincent CHALAMON

Vincent est architecte logiciel, coach et formateur Symfony, API Platform et Docker. Membre de la core-team API Platform, il intervient régulièrement en tant que speaker lors de nombreuses conférences.



Robin CHALAS

Membre de la core team, Robin est un des principaux contributeurs au framework Symfony. Spécialisé en APIs HTTP, cyber sécurité et interfaces en lignes de commande, il aime concevoir du code propre et des structures de données évolutives en tirant le meilleur parti des projets Open Source dans lesquels il est impliqué.



Thomas COLIN

Lead Développeur Javascript chez Les-Tilleuls.coop, spécialiste React avec une appétence pour les sujets d'UI/UX et une approche multiplateforme (applications web, mobile, desktop), développe depuis bientôt 10 ans.



Grégory COPIN

Grégory a plus de 20 ans d'expérience en intégration, développement, CMS et de solutions e-commerce. Il est également conférencier, auteur et il adore débattre de tout ... et un peu de rien.





Kévin DUNGLAS

Kévin est le fondateur de Les-Tilleuls.coop. Membre de la core team Symfony, il est le créateur du framework API Platform. Contributeur à plus d'une centaine de projets libres à son actif, il est également conférencier, rédacteur d'articles et livres techniques ainsi qu'enseignant à l'Université de Lille.



Julien FRANCOZ

Julien est Site Reliability Engineer chez Les-Tilleuls.coop. Il a plusieurs années d'expérience en tant qu'architecte/devops spécialisé sur Kubernetes et tout son écosystème (CI/CD...).



Grégoire HÉBERT

Spécialiste de PHP avec Symfony et API Platform, auteur d'un livre sur REST, également conférencier et enseignant, Grégoire aime partager ses compétences afin de mettre en place des projets qualitatifs grâce à ses 10 années d'expérience en développement, conseil, audit et architecture.



Alan POULAIN

Alan est consultant à Les-Tilleuls.coop où il réalise des audits, de l'architecture ou encore du coaching pour aider les équipes à intégrer des bonnes pratiques. Il a à la fois la casquette front (React, TypeScript) et back (PHP, Symfony, API Platform). Il est membre de la core team API Platform et s'occupe notamment de API Platform Admin et des composants GraphQL et MongoDB.



NOTRE ORGANIGRAMME



VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE

Où se loger ?



Hotel Lille Europe - Euralille

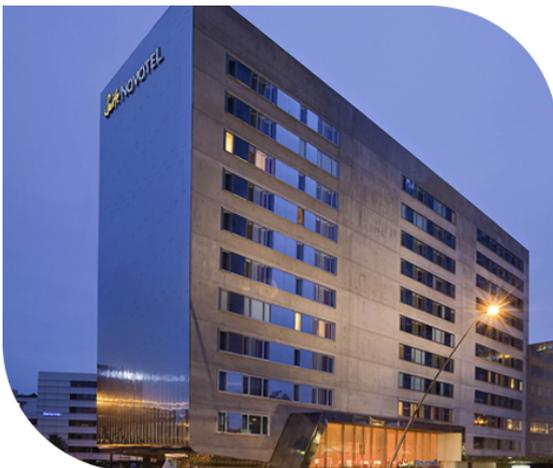
Avenue le Corbusier
59000 Lille

TEL

03 28 36 76 76

EMAIL

infos@hotel-lille-europe.com



Hôtel Novotel Suites Gare Lille Europe

Bd de Turin,
59000 Lille

TEL

03 20 74 70 70

EMAIL

H5240@ACCOR.COM



Où se restaurer ?



Le barboteur

91 Quai de l'Ouest,
59000 Lille

MARDI

12h00-15h00

MERCREDI AU SAMEDI

12h00-22h00

DIMANCHE

12H00-21H00



Prima Fila

73 Quai de l'Ouest
59000 Lille

MARDI AU SAMEDI

12h00-14h00 / 19h00-22h00



Alien

86 Quai de l'Ouest,
59000 Lille

LUNDI AU SAMEDI

12h00-15h00 / 17h30-00h00





Gros Camion

82 Quai de l'Ouest,
59000 Lille

MARDI AU JEUDI
12h00-15h00 / 17h30-00h00

VENDREDI
12h00-15h00 / 17h30-01h00

SAMEDI
12h00-16h00 / 17h30-01h00



Le Switch Ou Bien

168 Av. de Bretagne
59000 Lille

LUNDI AU VENDREDI
12h00-15h00 / 17h00-00h00



MOYENS D'ACCÈS



VOITURE

**82 Rue Winston Churchill
Bâtiment Triptic - 59160 Lomme**

Parking gratuit sur simple demande,
dans la limite des places disponibles.



MÉTRO

Prendre la **ligne 2** en direction de
Saint Philibert, arrêt **Canteleu**.



BUS

Prendre les lignes **18, 76** ou **78**.
Descendre à l'arrêt **Euratechnologies**.



BORNE V'LILLE

S'arrêter à la borne
Euratechnologies ou **Canteleu**.



RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les apprenants devront veiller à leur sécurité personnelle ainsi qu'à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins, au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammables ou toxiques.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).

Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité. Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Général

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Hygiène et sécurité

Article 2

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Discipline générale

Article 3

À préciser par l'organisme de formation Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- De quitter le stage sans motif,
- D'emporter aucun objet sans autorisation écrite.



Sanctions

Article 4

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Garanties disciplinaires

Article 5

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 6

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 7

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.



Article 8

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 10

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Représentation des stagiaires

Article 11

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 12

Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.



Article 13

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Article 14

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 15

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

Publicité du règlement

Article 16

Un exemplaire du présent règlement est affiché dans les salles de formation.

